



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 14 mars 2017 à 18h00

L'an deux mille dix-sept, le quatorze mars, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le six mars deux mille dix-sept, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.
Mme Karine BOCQUET est nommée secrétaire de séance.

Présents : tous les membres en exercice sauf Mme Delphine GOHIN excusée ayant donné pouvoir à Mme Françoise CROCHET, M. Michel SMITH absent, M. Jean-Michel BRAY excusé ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Dany LEBOEUF absent, M. Pascal POISSON absent, Mme Nathalie VERON excusée ayant donné pouvoir à M. Michel DAUTEUIL, M. Jean-Paul BERNIER excusé ayant donné pouvoir à M. Raymond CHAUVET, Mme Yvonne THIMOND excusée ayant donné pouvoir à M. Régis NOIZET.

Lecture est faite du registre des délibérations de la séance du 25 janvier 2017 par Mme Karine BOCQUET, secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

A. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

- Le Président informe que 80 enveloppes ont été reçues dans le cadre de la consultation pour la construction d'une école maternelle à MONTMIRAIL soit environ 100 offres. Le planning d'analyse est le suivant :
 - 15 mars : ouverture et enregistrement des plis avec M. FORTIN, économiste de la construction, représentant du maître d'œuvre.
 - 31 mars : présentation des premières tendances de l'analyse au Bureau de la CCBC, par M. LENOIR, architecte, maître d'œuvre de l'opération.
 - 14 avril : présentation de l'analyse complète devant le Bureau de la CCBC. Choix des lots pouvant être attribués et des lots à négocier.
 - Délibération du conseil communautaire pour attribuer les marchés en mai.
- Réunion sur l'accessibilité des services au public le 16 mars à 17h00 au Prétoire de SEZANNE en présence de M. le Préfet et de M. le Président du Conseil Départemental.
- Assemblée Générale du Téléthon vendredi 17 mars à 20h00.
- Concert de l'EMI vendredi 17 mars à 20h30 à l'église St Etienne.
- Journée Portes ouvertes du groupe scolaire Jeanne d'Arc le 18 mars.
- Final du Tournoi de Tennis le 19 mars à 14h00.
- Inauguration du système de vidéo protection de Montmirail en présence de M. le Préfet et de M. le Colonel COURTET le 23 mars à 12h00. Le système de supervision pourra exceptionnellement être vu à cette occasion.
- Assemblée Générale de CHANT MORIN le 25 mars à 11h00 à BERGERES
- Les travaux d'assainissement à JANVILLIERS et la 1ère tranche des travaux d'assainissement à VAUCHAMPS sont presque terminés.
- Les travaux de remplacement de la station de traitement de Courbetaux démarrent.

M. le Président demande aux membres du Conseil Communautaire l'autorisation d'ajouter une délibération pour présenter une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cette demande est acceptée à l'unanimité.

B. AFFAIRES GENERALES

1- Demande d'intégration de quatre communes dans le périmètre de la CCBC

M. Etienne DHUICQ rappelle que la Communauté de Communes de la Brie des Etangs a fusionné avec la Communauté de Communes des Coteaux de la Marne, la Communauté de Communes des Deux Vallées et 8 communes de la Communauté de Communes Ardre et Châtillonnais, pour former la Communauté de Communes des Paysages de Champagne, au 1^{er} janvier 2017. Or, les communes de BAYE, CHAMPAUBERT, LA CHAPELLE SOUS ORBAIS et MARGNY se sont toujours opposées à leur rattachement à cette nouvelle Communauté de Communes, dont le siège est situé à DORMANS, depuis l'élaboration du projet de SDCl. Elles demandent leur intégration dans la CCBC qui constitue leur bassin de vie naturel, tant en termes d'emplois que de fréquentation des services publics et des commerces.

Le Président laisse la parole aux Maires des communes concernées afin qu'ils exposent leur motivation devant le Conseil Communautaire. Il explique ensuite les 2 scénarios possibles : soit délibération concordante des deux EPCI concernés acceptant l'intégration des communes dans la CCBC et donc leur retrait de la CCPC, soit décision du Préfet après avis de la CDCI. Il précise qu'il n'est demandé aujourd'hui au Conseil Communautaire qu'un simple avis de principe, que cette décision est un préalable indispensable pour que les Communes puissent officiellement demander leur retrait de la CCBC, et que les conditions d'entrées devront être précisément étudiées par la suite, le cas échéant.

Un débat s'engage à ce sujet, les délégués communautaires insistant sur la nécessité de faire une étude économique et patrimoniale des conditions d'intégration, notamment en termes de prix de l'eau et d'emprunts à reprendre s'il y a lieu. M. NOIZET souligne que l'intégration de 4 Communes supplémentaires entraînera de nouvelles dépenses de fonctionnement mais M. MARCY rétorque qu'il s'agit aussi d'environ 700 habitants supplémentaires qui apporteront leur part de fiscalité.

Les maires des communes concernées quittent la salle pour permettre au Conseil de voter librement.

Les délégués communautaires demandent à ce qu'une réserve sur les conditions économiques et patrimoniales de l'entrée des 4 communes soit clairement mentionnée dans la délibération et que l'avis de principe soit rendu de façon séparé pour chaque commune, afin qu'un refus de la CCPC sur l'une ou plusieurs d'entre elles ne bloque pas la demande des autres.

2 voix contre : M. Régis NOIZET et Mme Yvonne THIMOND par pouvoir.

3 abstentions : M. Guillaume COSTELET, Mme Florence PELLETIER et M. Michel TELLIER.

Adoptée à la majorité.

2- Cotisation 2017 à la Mission Locale des Pays d'Epernay, de Brie et Champagne

M. Etienne DHUICQ informe que la cotisation s'élève à 1,45 € par habitant, comme l'année précédente, soit 11 056,25 € pour 7 625 habitants.

Adoptée à l'unanimité.

C. EAU ET ASSAINISSEMENT

3- Demande de subvention à l'AESN pour la réalisation d'une étude diagnostic du réseau d'eau potable du secteur de l'ex SAEP de la Vallée de Bonneval

M. le Président explique que le secteur de l'ex SAEP de BONNEVAL a un rendement insuffisant et que la CCBC a l'obligation de mettre en place un plan d'actions, afin d'éviter un doublement de la redevance pour prélèvement d'eau. Ce plan d'actions nécessite l'établissement d'un diagnostic préalable et d'un schéma directeur. Le bureau d'études SOGETI a fait une offre de mission complète pour un montant de 24 950 € HT, pouvant être subventionnée à 50 % par l'AESN.

M. Michel DAUTEUIL et M. Philippe LEFEVRE évoque rapidement l'état du réseau.

Adoptée à l'unanimité.

4- Demande de subvention à l'AESN pour la réalisation d'une étude diagnostic du réseau d'eau potable de Le Gault Soigny

M. le Président explique que le réseau d'eau potable du Gault Soigny est soumis aux mêmes problématiques de rendement un peu trop faible que le secteur de l'ex-syndicat de Bonneval, et qu'il est également nécessaire de travailler sur une amélioration de la ressource, car les chroniques de données de l'ARS montrent une eau régulièrement non conforme avec présence de pesticides et des teneurs en nitrates élevées. La CCBC doit donc également réaliser un diagnostic du réseau AEP sur ce secteur, et un schéma directeur des actions d'améliorations à mener, afin d'éviter un doublement de la redevance de l'AESN. Le bureau d'études SOGETI a fait une offre à 24 525 € HT pouvant être subventionnée à 50 % par l'AESN.

Adoptée à l'unanimité.

5- Demande de subvention à l'AESN pour la réalisation du zonage assainissement de la Commune de Rieux

La réalisation des travaux d'assainissement collectif du hameau du Moncet à Rieux nécessite de réaliser au préalable le zonage assainissement de la Commune. L'étude de zonage doit faire l'objet d'une enquête publique pour être opposable aux tiers.

Le coût de cette étude est estimé à 9 000 € HT décomposé comme suit :

- Elaboration du dossier de zonage : 5 500 € HT
- Frais de publication : 2 800 € HT
- Commissaire enquêteur : 700 €

Cette étude peut être subventionnée par l'AESN, à hauteur de 80%, si le zonage traite également les eaux pluviales.

Adoptée à l'unanimité.

D. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

6- Fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Fromentières

M. le Président informe que la directrice de l'école élémentaire de Fromentières partant prochainement en retraite, l'inspectrice de l'éducation nationale a suggéré de fusionner l'école élémentaire avec l'école maternelle pour faciliter son administration, les deux écoles étant situées sur le même site.

La directrice de l'école maternelle est d'accord avec ce projet et accepte la direction de la future école primaire.

Adoptée à l'unanimité.

E. ENVIRONNEMENT

7- Engagement dans une démarche « zéro phyto »

M. le Président propose que la CCBC s'engage dans une démarche « zéro phyto » pour tous ses espaces, y compris le terrain de sport, afin de se conformer aux exigences de l'AESN qui exige cet engagement pour accorder des subventions dans le domaine de l'eau potable en particulier.

L'utilisation des produits sera remplacé par du désherbage thermique et manuel.

2 voix contre : Michel DAUTEUIL et pouvoir de Mme VERON

4 abstentions : Guillaume COSTELET, Pierre CURFS, Thierry DURAND, Michel TELLIER

Adoptée à la majorité.

F. TOURISME

8- Création d'un Office de Tourisme

M. le Président rappelle que le SIMR est le dernier de la Marne. Il propose donc de le faire évoluer en Office de Tourisme sous statut associatif afin de favoriser le développement du tourisme, en permettant d'élargir le rayonnement et l'efficacité de la structure porteuse, et d'intégrer le développement touristique du territoire dans le réseau des Offices de Tourisme de France. Il est proposé de le dénommer Office de Tourisme de Montmirail et sa Région, conformément à la proposition validée par la Commission des affaires culturelles et du tourisme.

M. GUIOT, délégué à VAUCHAMPS et Président Régional des Offices de Tourisme, expose le projet et son intérêt en termes de visibilité, de légitimité et d'intégration dans le réseau des offices de Tourisme de France.

Ce projet se traduira par une modification prochaine des statuts du SIMR, par l'assemblée générale fixée le 06 avril prochain. L'engagement financier de la CCBC ne sera pas modifié. Une nouvelle convention d'objectifs sera conclue entre les deux entités.

M. Pascal LAURENT, Maire de VERDON et Président du SIMR, donne des explications complémentaires sur cette transformation prochaine. M. le Président détaille la future composition du Conseil d'Administration proposée par le SIMR.

Adoptée à l'unanimité.

9- Demande de DSIL 2017 pour le volet thermique /énergétique de l'école maternelle de MONTMIRAIL

M. le Président informe que la partie chaufferie de la future école maternelle de Montmirail, peut entrer dans les critères d'éligibilité prévus par la DSIL 2017. Le coût de cette part s'élève à 103 000 € HT. Une subvention au taux maximum sera demandée.

Adoptée à l'unanimité.

G. FINANCES

10- Débat d'orientations budgétaires 2017

M. le Président informe que les orientations proposées ont été validées par la commission des finances du 28 février 2017. Il rappelle les équilibres par sections et par budgets, ainsi que les besoins d'emprunt. Il présente ensuite les principaux investissements proposés pour chaque budget. Les délégués débattent sur les opérations programmées et les orientations.

Adoptée à l'unanimité.

H. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Fourniture du fuel	BOUSSIN	5 848,80
Fourniture de chaux vive	QUARON	2 658,50
Désherbeur thermique	CMM	2 290, 00
Réhabilitation de regards de comptage	SAUR	15 630,00
Plomberie douches judo	ENERGIES NOUVELLES	1 579,58
Remplacement matériel protection incendie	SICLI	1 157,91

oo oo oo oo oo oo oo

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 20h00.
Lecture du registre des délibérations est faite par Mme Karine BOCQUET, secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.

Fait à Montmirail, le lundi 20 mars 2017.

Etienne DHUICQ

Président de la SCBC

